

LE CAMP RETRANCHÉ DE TOULON (1940-1944)

Cette communication n'a pas d'autre ambition que d'inscrire dans la lignée des sièges toulonnais que l'on vient d'évoquer des situations que la ville a connues dans des temps contemporains. Ce sont en fait les années quarante qui l'ont faite renouer à trois reprises avec des moments qui présentent des différences, mais aussi quelques analogies, avec les cas précédents. En effet, les états de siège de 1940, de 1942 et de 1944 ont un caractère soit totalement inédit, soit réellement paradoxal. Nous ne ferons qu'en brosser quelques traits saillants d'un point de vue qui, par ailleurs, n'est pas celui d'un spécialiste d'histoire militaire.

LES LIMITES DU CAMP RETRANCHÉ

L'expression de « camp retranché » devient notoire avec ces années-là. S'il s'agit bien de l'expression consacrée, remarquons en le caractère flou, du moins dans son utilisation commune. On la remplace parfois par « zone de Toulon », « place forte de Toulon », voire « place de Toulon », même s'il s'agit là d'une réalité plus réduite dans son acception normale. Cette relative incertitude traduit une méconnaissance ordinaire de son contour précis, excusable d'ailleurs étant données les variations que connaissent alors ses limites.

Le camp retranché s'étend normalement de Saint-Cyr, à la limite des

Bouches-du-Rhône, à l'ouest, au Lavandou (cap Bénat) à l'est. Il englobe donc les cantons du Beausset, d'Ollioules, de La Seyne, de Toulon et de Solliès-Pont, plus les communes de Méounes, Cuers, Pierrefeu, Bormes et Le Lavandou.

Ses dimensions révèlent ce que sont les fortifications du *xx^e* siècle, non plus murailles tangibles, mais lignes invisibles appuyées sur la portée des batteries de nature diverse, anti-aériennes, anti-chars et littorales, même si les forts qui parsèment les hauteurs du Gros Cerveau au Coudon constituent un pointillé aux apparences redoutables. Si, de ce côté-ci, les défenses du principal port de guerre de la Méditerranée sont aussi naturelles, il n'en est rien aux deux ailes, largement ouvertes, en particulier du côté de la plaine périphérique des Maures, là où se trouve la base aéronavale de Cuers-Pierrefeu.

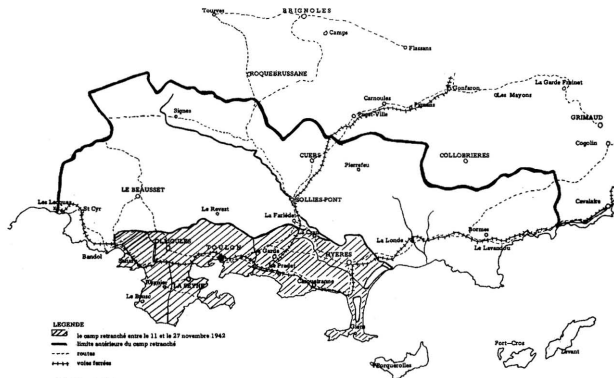
JUIN 1940, SITUATION INÉDITE

Depuis l'entrée en guerre, la zone de Toulon est soumise à des contraintes particulières qui tiennent à sa fonction militaire. Incluse en zones dite « réservée » et « des armées », elle subit des restrictions de circulation jusqu'en décembre 1939, puis à nouveau à partir de mai 1940. Siège de la III^e Région maritime qui couvre tout le littoral méditerranéen, elle possède avec la préfecture maritime un élément de pouvoir militaire qui, traditionnellement, porte ombrage aux pouvoirs civils, ceux de la préfecture en premier lieu dont on justifie ainsi le maintien à Draguignan. Ce pouvoir est d'autant plus dilaté en temps de guerre qu'il empiète logiquement sur les prérogatives civiles. Le 16 mai 1940, le préfet maritime assume donc le maintien de l'ordre à l'intérieur d'une partie du camp retranché limitée à Toulon, Ollioules et La Seyne. Mais la ville n'est dans un état de siège relatif qu'à partir du moment où l'Italie s'engage dans la guerre.

Pendant quelques jours, Toulon affronte un danger dont on a peine aujourd'hui à percevoir le caractère tout à fait inédit à l'époque. Il s'agit du danger aérien. A deux reprises, l'aviation italienne attaque la région. Le 13 juin au matin, elle parvient difficilement à lâcher une quinzaine de bombes sur La Seyne et le 15 à endommager le port marchand de Toulon et quelques immeubles proches, alors que la chasse française l'a prise courageusement à partie.

Le principal danger se révèle les jours suivants. Il est dans l'avance rapide des forces allemandes. La Marine est alors décidé à combattre. On sent combien l'Amirauté est atterrée le 17 juin par l'intervention du Maréchal Pétain à la radio. Aussitôt, dès 13 h 30, la préfecture maritime fait savoir que

Le camp retranché de Toulon



la lutte continue et met en garde « *contre la propagande ennemie répandue par tract ou par radio...* » Le préfet maritime, l'amiral Devin, tiendra ferme sur cette position jusqu'au 21 juin. Alors que matériel et techniciens sont évacués sur Mers-El-Kébir, il est entendu que le port sera défendu jusqu'au bout, que Toulon ne sera pas déclarée « ville ouverte » comme Marseille et malgré le maire, Marius Escartefigue. Le 20 juin encore, l'amiral Devin réaffirme que « *Le Port de Guerre de Toulon doit être défendu avec la plus grande énergie* » et qu'il « *compte sur le courage et la discipline de tous pour l'accomplissement de cette mission dont dépendent l'honneur de la MARINE et l'avenir de la FRANCE* »¹.

Mais, le lendemain, l'Amirauté a choisi. Le retournement paraît, de l'extérieur, radical. La Marine est désormais l'un des piliers de « l'ordre nouveau ».

AOÛT 1944, UN SIÈGE À L'ENVERS

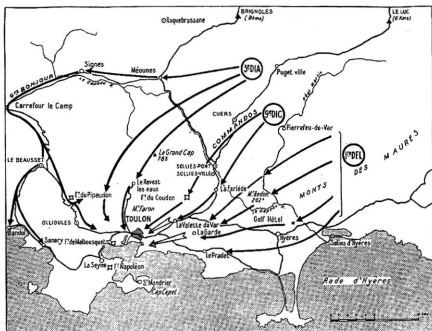
La deuxième situation est paradoxale : les agresseurs sont les assiégés et les agressés, ou ceux qui se considèrent comme tels, sont les assaillants. Il est vrai qu'ils ne manquent pas de complicités dans la place.

Ce n'est pas par hasard que la zone de débarquement du 15 août commence précisément à la limite du camp retranché, c'est-à-dire à partir du Lavandou. Lors de sa préparation, l'hypothèse d'une action plus proche de Toulon, sur les plages hyéroises et six-fournaises, a été repoussée à cause de la menace que faisait peser l'artillerie de la zone, 250 pièces avec, en particulier, les redoutables canons de 340 du Cap Cépet à Saint-Mandrier. Malgré l'importance que revêtait la maîtrise d'un port tel que celui de Toulon, il ne fallait pas risquer de bloquer l'offensive en la faisant buter sur un obstacle dont la réduction était incertaine. Le choix du littoral des Maures, hors de la menace toulonnaise et en dépit du relief, permettait de la contourner – ainsi que celui de Marseille – et de gagner, via le traditionnel passage par Aix, la vallée du Rhône.

L'attaque de l'abcès de fixation du camp retranché est dévolue à l'Armée B du général de Lattre de Tassigny dont les hommes commencent à débarquer le 16 août. L'affaire est bien connue² et nous nous bornerons à une esquisse de ces opérations dont la réussite a tenu à la rapidité du mouvement enveloppant et d'infiltration, coordonné par le général de Larminat. L'attaque a été hâtée par les renseignements reçus des résistants du camp retran-

1. Archives départementales du Var 3 Z 22 25. Ordre n° 1 210 E.M. 3 publié in J.-M. GUILLON, *Le Var, la guerre, la Résistance 1939-1945*, Nice, CRDP, 1984, document 8.

2. Récit détaillé en a été fait par Paul GAUJAC, *La bataille de Toulon*, Paris, 1984, 370 p.



Carte extraite de Colonel PO. Lyet, « Comment furent libérées Toulon et Marseille ». *Revue historique de l'Armée*, n° 4, 1958, p. 159.

ché. On sait que l'enseigne de vaisseau Antoine Sanguinetti, membre de la mission antisabotage du port de Toulon, est venu dire combien il fallait pousser l'avantage si l'on voulait éviter la destruction programmée des installations et le renforcement du dispositif défensif.

Le 20 août, les troupes françaises – largement coloniales, maghrébines et « sénégalaises » surtout – prennent le relais des éléments de la 3^e division américaine sur la « ligne bleue » correspondant à la principale ligne de défense allemande, le long de la vallée du Gapeau, des Salins jusqu'à Solliès-Pont. La 1^{ère} Division française libre est chargée de l'attaque frontale et mène les combats sans doute les plus durs de la manœuvre entre le 20 et le 22 août en libérant la zone comprise entre Hyères et La Garde. Elle est appuyée, dans la région de Solliès, par la 9^e Division d'infanterie coloniale, venue heureusement s'intercaler dans ce secteur où les combats sont également très vifs, malgré la percée d'éléments blindés jusqu'à La Valette. La résistance à laquelle chacun se heurte rend impossible le raid surprise que l'on avait envisagé, en dépit de réussites spectaculaires comme la prise du fort du Coudon, réarmé depuis peu, par les commandos d'Afrique. Par contre, le mouvement tournant dévolu à la 3^e division d'infanterie algérienne est une réussite. Dès le 19, aidée par les résistants, elle contourne le verrou

toulonnais par le nord (Méounes-Signes) et arrive au carrefour du Camp sur la route nationale Toulon-Marseille. Après avoir pris cette position le 20, ses éléments parviennent au Beausset et aux gorges d'Ollioules, puis le 21 au matin à Bandol, bouclant ainsi les quelques 20 à 25.000 Allemands regroupés dans le camp de Toulon. D'autres éléments, ceux du Bataillon de Choc notamment, s'infiltrèrent vers le Revest et le faubourg toulonnais des Routes où se trouvent déjà des tirailleurs algériens qui ont traversé le massif de Siou Blanc avec les FFI qui leur ont servi de guides.

A partir du 22 août, commence la bataille de Toulon proprement dite, bataille dispersée entre les divers points de résistance allemande qu'il faut réduire un à un, mais qui témoigne du succès d'une manœuvre qui a fait éclater le dispositif de défense. L'arrivée de chars légers et d'éléments motorisés au centre ville, place de la Liberté, par l'est et par l'ouest le 23 août en est le signe le plus éclatant, même si les destructions prévues dans les installations navales n'ont pu être empêchées.

Dans cette réussite, les FFI locaux des diverses obédiences (CFL et FTP³) ont eu leur part. Toulon est l'une des villes, peu nombreuses, où la résistance est en état d'insurrection avant l'arrivée des troupes débarquées. A partir du 20 août, l'axe principal de la ville (le boulevard de Strasbourg et le Champ-de-Mars) est devenu une zone d'insécurité pour les occupants dont les mouvements à l'intérieur du camp sont ainsi gênés. Les 21 et 22 août, la bataille au cœur de Toulon repose donc sur ces FFI, appuyés par les éléments du « Choc » infiltrés, alors que l'état-major de la Marine n'a pas voulu leur joindre les hommes dont il dispose encore⁴. C'est la 9^e DIC qui est chargée de la réduction des positions qui, pour la plupart, correspondent aux batteries et aux forts qui entourent le centre ville (La Croix du Faron, Le Touar, Sainte-Catherine, Artigues, Les Arènes, Lamalgue, La Tour Blanche, la Grosse Tour du Mourrillon, La Mitre). De ces opérations qui durent jusqu'au 26 août, ressortent les combats de la poudrière Saint-Pierre, aux Routes, et la prise du redoutable fort Malbousquet dans l'enceinte de l'arsenal au cours de laquelle les troupes sénégalaises se distinguent à nouveau.

Hors de ces poches isolées, le dernier réduit se limite au secteur de La Seyne dont les défenseurs, retranchés eux aussi dans les forts (Six-Fours, Bregailon, Balaguier, Peyras, et Fort Napoléon), se rendent avant que

3. CFL : Corps francs de la Libération (ex-Armée secrète) ; FTP : Francs-tireurs et partisans. Les FFI (Forces françaises de l'intérieur) regroupaient théoriquement les deux. Le chef départemental FFI, présent à Toulon, était le capitaine Salvatori.

4. A.D. Fonds Victor Masson, « La mission Sampan ». Ce refus émane du capitaine de vaisseau Braxmeyer, assurant l'interim du préfet maritime, qui, d'après le témoignage du lieutenant de vaisseau de la Ménardière « Sampan », chef de la mission antisabotage, ne veut pas « mélanger aux FFI des troupes militaires disciplinées » (p. 9).

l'amiral Ruhfus, gouverneur du camp, isolé dans la presqu'île de Saint-Mandrier, ne le fasse à son tour, le 27 à la nuit tombée.

Meurtri par les bombardements divers qui avaient accompagné les combats et que onze raids aériens avaient précédés depuis le 24 novembre 1943, le camp retranché de Toulon était totalement libéré sept jours avant les prévisions, en même temps que Marseille dont la libération lui devait beaucoup puisque directement issue de ce succès. L'état-major allemand n'avait pu constituer la poche qui était vraisemblablement envisagée, comme le laisse supposer l'ordre, rendu vain, d'évacuation de ce qui restait de la population, affiché le 14 août.

NOVEMBRE 1942, UN SIEGE NIÉ

Pendant quelques jours de novembre 1942, du 11 au 27, le camp retranché de Toulon a été la seule portion de métropole non occupée. C'est cet épisode, souvent évoqué, qui rend l'expression populaire. Il mérite d'être examiné plus en détail que les moments précédents⁵.

On sait qu'avec l'appui de la Marine allemande et le soutien de l'Amirauté de Vichy, les chefs de la Marine de Toulon – le préfet maritime Marquis et le commandant de la Force de Haute Mer (FHM) de Laborde – ont obtenu de Hitler, le 11 novembre, que le camp ne soit pas occupé moyennant l'engagement d'honneur de le défendre contre une attaque anglo-saxonne. Rappelons-nous que l'état-major allemand justifiait l'occupation de la zone sud par la nécessité de porter au plus tôt des forces sur le littoral méditerranéen pour empêcher un débarquement éventuel.

S'ouvre une période où une collaboration militaire défensive, mais effective, est mise en place. On se trouve donc dans une situation paradoxale, celle d'un siège nié, l'assiégeant réel étant considéré comme un allié, alors que les armes sont tournées vers un « agresseur » potentiel en qui la majorité de la population voit un libérateur. Au demeurant, cette population ne se fait guère d'illusion sur les intentions de l'Axe et l'épilogue du 27 sera, pour la plupart, une douleur – celle de voir détruite une flotte dont on attendait le départ – mais non une surprise⁶.

Le 12 novembre, les « troupes d'opération », comme l'on dit alors, sont

5. Les nombreux récits du sabordage négligent généralement cet épisode. L'ouvrage le plus complet sur ce plan est celui d'Albert VULLIEZ, *Les 20 derniers jours de la flotte*, Paris, 1963, 288 p.

6. Cette affirmation repose évidemment sur les nombreux rapports de police d'origine diverse dont on dispose (Police d'Etat de Toulon, Renseignements généraux, etc.).

arrêtées de part et d'autre de Toulon, les Allemands à Ollioules et Bandol, les Italiens sur le Gapeau.

LES FLUCTUATIONS DU CAMP

Tel qu'elle a été esquissée lors des négociations du 11, la portion « libre » s'étend de Sanary à La Valette. Ses limites sont précisées le 12 par l'amiral Marquis à des interlocuteurs conciliants : elles coïncident presque avec celles du camp retranché dans sa plus large extension. Elles sont théoriquement fixées sur la pointe des Engraviers à Bandol au Cap Bénat au Lavandou, mais, dans l'attente de renforts, provisoirement restreintes entre Six-Fours (le cap Nègre) et le Gapeau.

L'inquiétude et la certitude de l'inéluctable engendrent la rumeur. Celle-ci amplifie les fluctuations de la zone. Le 14, l'amiral de Laborde doit démentir l'occupation de La Valette et Hyères dont le bruit a couru après l'arrivée la veille de troupes italiennes qui n'étaient pas au fait des accords, et qui ont dû traverser les deux localités avant de s'établir au-delà du Gapeau. Le même communiqué entretient par ailleurs le doute en précisant que les Italiens ont établi momentanément un P.C. à Hyères et que le camp retranché peut-être parcouru par des émissaires chargés des liaisons entre les deux armées.

Le regroupement de renforts terrestres français dans le camp pour étoffer sa défense amène le report de ses limites au niveau de la pointe de La Cride, à Sanary, où la relève des soldats allemands a lieu le 17. Mais, dès le lendemain, Allemands et Italiens manifestent leur intention de réoccuper, les uns cette commune et Ollioules, les autres l'est de La Valette et Dardennes (pour faciliter les liaisons). L'amiral Marquis les fait revenir sur l'essentiel de cette décision, les Italiens renonçant à tout, sauf à la distillerie-coopérative de La Crau, et les Allemands limitant leur avancée à La Cride. Tout paraît se stabiliser les jours suivants. Le gros des troupes italiennes évacue Hyères le 23 pour constituer sur la ligne du Gapeau des barrages dirigés contre une éventuelle attaque anglo-saxonne.

Mais, à partir du 25, on note quelques signes de nervosité qui aurait dû contribuer à donner l'éveil. Ollioules est occupée quelques heures et un train de matériel et d'hommes arrive intempestivement pour occuper la base de Palyvestre⁷. Il est ainsi à pied d'œuvre pour le faire le 27.

7. A.D. Var 1 W 12, commissaire de police Hyères, rapport journalier 26 novembre 1942.

LE POUVOIR À L'INTÉRIEUR DU CAMP

Ce pouvoir appartient au préfet maritime qui s'appuie sur plusieurs textes : le décret du 10 novembre 1941 lui attribue, dans le camp, les pouvoirs de police qu'un décret précédent (13 septembre 1941) concède à l'autorité civile dans le cadre de l'état de siège. Ce texte est précisé par l'arrêté du 28 novembre 1941 qui lui permet de prendre des mesures exceptionnelles (perquisitions de jour et de nuit, éloignement des repris de justice, recherche des armes, interdiction des réunions) alors que les autres pouvoirs de police restent aux mains des autorités civiles. C'est la raison pour laquelle deux nouveaux arrêtés, des 16 et 23 novembre 1942, les lui abandonnent sans restriction. Il en jouissait en fait déjà et avait dit son intention de passer outre si on les lui refusait. Il est vrai que le gouvernement encourage à agir d'abord et à rendre compte ensuite⁸.

Installé au fort Lamalgue depuis le 9 novembre, le préfet maritime a donc un pouvoir discrétionnaire dans les limites du camp. Il entend en user en tant que gouverneur, coiffant de son autorité le sous-préfet (le discret Maljean, futur préfet de Marseille), le maire, les responsables de la police. Pour se faire, est nommé le 16 novembre comme gouverneur adjoint, le contre-amiral Rouyer, présenté le lendemain aux personnalités précédentes. Le préfet maritime assure l'ordre à l'intérieur de ce que l'on nomme le « marquisat ». Il est épaulé par le commandant des FHM qui, sans avoir de pouvoir dans le camp, n'hésite pas à intervenir. Ensemble, ils ont exigé un serment d'obéissance de leurs officiers et éliminent par l'exclusion ceux de leurs hommes d'équipage qui ne partagent pas les croyances officielles et qui ont manifesté leur mécontentement⁹. Ils obtiennent que le colonel Humbert, commandant de la demi-brigade des chasseurs alpins de Hyères, ancien membre démissionnaire de la commission d'armistice, qui a refusé une telle allégeance, soit relevé de son commandement le 15¹⁰.

DÉFENDRE LE CAMP

Leur premier souci est d'assurer la défense de leur enclave. Dès le 9 novembre, avaient débuté avec les commissions d'armistice des négociations pour le réarmement des batteries côtières et le déblocage de matériel pour armer six bataillons de fusiliers-marins des FHM. C'est sur elles que s'est

8. Ces instructions sont télégraphiées par le ministère de l'Intérieur le 15 novembre 1942 (AD Var 1 W 63).

9. Ces incidents ont eu lieu le 11 sur divers bâtiments et en ville le 15 au soir.

10. Giraudiste, le colonel Humbert sera arrêté et déporté en 1943.

greffée l'initiative du 11. Le 12, le feu vert est donné pour un réarmement massif à partir des réserves disponibles sur place. Aussitôt sont rééquipés les sous-marins en gardiennage, deux batteries de DCA de 90 sont ramenées de Marseille, une section d'auto-canons (des 75 sur camions) est créée. Dès le 15, la plupart des batteries côtières sont en état de fonctionner (les six de 138 de Saint-Mandrier - Les Sablettes - La Cride, les quatre de 164 de Carqueiranne, celles de Giens, du Cap Brun) et, deux jours après, c'est le tour des quatre pièces de 340 du Cap Cépet. Ordre est donné de construire des plates-formes en béton pour installer des canons de 75, 65, 47 et 37 sur les plages. Des négociations se poursuivent pour compléter l'armement des marins avec des armes portatives. Le but est de faire un « *Fort Chabrol de Baudouvin*¹¹ à Sanary sans s'occuper d'autre chose » comme l'a annoncé le 12 novembre l'amiral Auphan, encore sous-secrétaire d'Etat à la Marine, à l'amiral Darlan dans un télégramme pour le moins ambigu. L'objectif est d'arriver à 50.000 hommes à l'intérieur du camp.

Sa défense est d'abord assurée par le personnel dont dispose le préfet maritime, cinq compagnies provenant des dépôts et des écoles, et celui que le commandant des FHM peut mettre à sa disposition. S'y ajoutent les troupes terrestres qui stationnent dans le camp, chasseurs alpins de Hyères (24^e et 25^e BCA), et le 21^e Régiment d'infanterie coloniale réinstallé à Toulon quelques semaines auparavant. L'armée de terre fait converger des éléments d'artillerie coloniale de Draguignan (10^e RAC) et surtout du 7^e Groupe mobile dont le PC se trouve à Bourg-en-Bresse. L'ensemble est placé sous les ordres du général Hanoteau qui prend son commandement le 15. Si celui-ci paraît officiellement s'inscrire dans l'optique des amiraux, on sait que tel n'est pas le point de vue que le général Revers, « patron » de l'armée de terre, exprime avec ses subordonnés. Les unités qui ont été choisies pour Toulon sont très hostiles aux occupants. C'est le cas du 5^e Dragon, venant de Mâcon, qui croit venir défendre la flotte contre une attaque allemande et qui espère s'embarquer à son bord pour gagner l'Afrique du Nord¹². Les Allemands ne sont pas dupes. Le 18 au soir, alors que le général Revers est venu à Toulon dans la journée pour préparer l'arrivée de nouveaux renforts, ils interdisent le survol du camp et exigent le retrait au plus tôt des troupes déjà acheminées. Dès le lendemain, celles-ci repartent donc et la défense des plages n'est plus assurée que par les deux bataillons du 21^e RIC (secteur de Six-Fours-Le Brusce), les unités du préfet maritime et six bataillons que le commandant des FHM lui prête (trois en réserve générale, le 2^e à Saint-

11. Baudouvin est un domaine de La Valette qui sert de résidence au préfet maritime après la spoliation de ses propriétaires, les Rothschild, en 1940.

12. A.N. 72 AJ 63, témoignage du général Nérot, commandant de cette unité, 10 février 1951.

Mandrier, le 4^e à Carqueiranne-Le Pradet - La Garde et le 5^e pour la défense intérieure de l'arsenal).

D'autre part, il faut remplacer les 164 GMR¹³ qui doivent regagner Marseille. L'amiral Marquis réclame 60 inspecteurs de police à Vichy et réquisitionne le 23 au soir 45 militants du Service d'ordre légionnaire (SOL), les « durs » de la Légion des combattants, pour garder les cibles d'un éventuel coup de main allié. De son côté, l'amiral de Laborde projette de s'appuyer sur la même Légion pour libérer ses propres bataillons et pouvoir plus vite lever l'ancre en cas d'attaque anglo-saxonne. Il envisage en effet de constituer des troupes Marine grâce à une sélection d'anciens combattants légionnaires.

Le préfet maritime qui entend renforcer la défense au plus vite et trouve dangereux d'immobiliser la flotte essaie de s'appuyer sur les Italiens pour obtenir des Allemands le retour de troupes terrestres. Dans cette négociation qui se déroule les 25 et 26 novembre, l'amiral di Feo, représentant de la commission d'armistice italienne, se montre favorable à la réintégration de cinq bataillons et autorise un déblocage de matériel supplémentaire, moyennant quoi l'amiral Marquis lui prête deux postes TSF, manifestant ainsi un changement d'attitude sensible à l'égard de ceux qu'il considérait jusque-là avec méfiance.

LE PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ

Les Allemands, vainqueurs considérés comme légitimes et force principale, sont ceux qu'il faut convaincre de la bonne foi des « défenseurs » de Toulon. Les premières négociations sont menées principalement avec eux. Le général Von Neubron, adjoint de Von Rundstedt, commandant en chef du théâtre ouest, les 12 et 13 novembre, le général Fischer, commandant de la division blindée SS qui se trouve à l'orée du camp et son successeur Von Kasper, l'amiral Wever, délégué de l'Amirauté allemande, rencontrent l'amiral Marquis à tour de rôle. Les amiraux font tout pour les rassurer sur leurs intentions. Leurs proclamations et ordres du jour en rajoutent dans la loyauté affichée¹⁴. Le 12 novembre, le préfet maritime fait demander à la colonne allemande qui se trouve au Beausset de se rendre au plus tôt sur le littoral afin de parer à la menace d'un débarquement imminent. Les réunions qui se déroulent au Fort

13. GMR : Groupes mobiles de réserve, unités de police nouvellement créées.

14. Voir le rapport de l'amiral de Laborde et les documents annexes publiés in Hoover Insite, *La vie de la France sous l'occupation 1940-1944*, Paris, Plon, 1957, tome 2, p. 843 et suivantes.

Lamalgue les 14 et 16 novembre avec l'amiral Wever se tiennent dans une atmosphère de collaboration exemplaire¹⁵.

Lors de la première, les Allemands affirment leur volonté de discrétion à l'intérieur du camp et l'amiral de Laborde cherche à obtenir des garanties pour ses hommes quoi qu'il arrive. L'amiral Marquis précise que l'engagement qu'il a pris ne lui est pas personnel, mais se situe dans la ligne fixée par le Maréchal et le sous-secrétaire d'Etat à la Marine (qui est encore et pour peu de temps l'amiral Auphan). Chacun s'accorde sur le caractère essentiellement défensif de l'action de la Marine de Toulon, après avoir discuté de ses besoins en carburant, munitions, armes automatiques et antichars.

La seconde est encore plus révélatrice. Le préfet maritime explique à ses interlocuteurs son plan de défense, les avise du réarmement des batteries, leur précise les effectifs dont il dispose (8.000 hommes), leur annonce le limogeage du colonel Humbert et leur assure qu'il compte sur le soutien des Panzers allemands qui se trouvent sur sa droite. L'amiral Marquis justifie d'ailleurs sa position en précisant :

*« La question de confiance mutuelle joue un rôle capital... J'ai pris un engagement d'honneur. Je veux le tenir. J'entends que Toulon soit défendu comme Casablanca et Oran l'ont été. Je ne veux pas que Toulon connaisse le sort d'Alger ».*¹⁶

Il n'y a même pas l'ombre d'un double jeu. On est là au comble de ce paradoxe, celui de l'assiégé qui dévoile son potentiel à l'assiégeant sous prétexte qu'ils sont tous deux menacés par un agresseur commun... Mais dans cette volonté de transparence à l'égard des Allemands, dans cette intention de faire reconnaître la sincérité de l'attitude adoptée, se concentrent des ingrédients de base de la politique de Vichy : la volonté de collaboration, l'ambition d'être considéré comme partenaire à part entière, mais aussi le souci de jouer du soutien des Allemands contre des Italiens que l'on ne considère pas comme des « vainqueurs » légitimes et dont on craint les revendications.

LE PARTENAIRE SUBI

Divers facteurs contribuent à faire juger les Italiens avec suspicion. Mais il ne faut pas sous-estimer le poids du stéréotype de la fourberie italienne, d'autant qu'il a été excité par l'entrée en guerre de juin 1940.

¹⁵. Les comptes-rendus de ces deux réunions sont conservés au Service historique de la Marine, TT T 13 51.

¹⁶. SHM TT T 13 51, compte-rendu de la réunion du 16 novembre, 10 h. (n° 1 PM EM Am).

Dès l'annonce de l'occupation de la zone sud, la Marine craint en effet que les Italiens arrivent les premiers à Toulon. Les négociations du 11 avec les Allemands se justifient aussi par là, par le désir de contrer un éventuel coup de main italien sur le port et la flotte. Il faut donc s'entendre avec les Allemands et les convaincre de devancer leurs alliés. L'amiral Wever appuie cette position. Lors de la réunion du 16, l'amiral Marquis réitère son inquiétude à l'égard des projets italiens qui envisageraient de pousser jusqu'au Rhône. Il le dit sans ambage et dans une formulation qui ne se laisse place à aucune ambiguïté quant au choix fait :

*« Je souhaite vivement voir les forces allemandes continuer à assurer la défense du littoral sur ma droite conformément au dispositif actuellement en place »*¹⁷.

Les amiraux se tiennent sur cette ligne jusqu'au moment où leurs partenaires de prédilection commencent à abattre leurs cartes en exigeant le départ des troupes amenées dans le camp. L'amiral Marquis se retourne donc vers l'amiral di Feo pour essayer de desserrer l'étau dans lequel ils se sont laissés enfermer.

LES ENNEMIS DE L'EXTÉRIEUR

La Marine vit dans la hantise d'une action anglo-saxonne contre Toulon. Cette peur ne date pas de novembre 1942. Elle s'installe en juillet 1940 après Mers-el-Kébir. Elle est ravivée en 1942 par les affaires de Saint-Nazaire (27-28 mars) et de Dieppe (19 août). Les consignes permanentes de sabotage s'expliquent aussi (et peut-être surtout) par là.

A partir du 8 novembre, cette véritable obsession de « l'agression » anglo-saxonne se traduit par de multiples actes : tirs de DCA à six reprises contre des avions d'observation ou venus lâcher des tracts, grenadages contre des sous-marins, patrouilles et reconnaissances aériennes. Lorsque, le 12 novembre, la délégation italienne annonce que les forces britanniques croisent au large du cap Sicié et s'apprêtent à débarquer vers Le Brus, non seulement cette information est prise en considération, mais encore elle conduit à des dispositions qui vont au-delà du souci de montrer que l'on veut loyalement défendre le camp. FHM et forces aériennes sont prêtes à agir, ordre d'ouvrir le feu est donné aux batteries de 340 et l'on va jusqu'à demander aux Allemands d'intervenir. Seul le souci d'économiser les munitions amène à fixer une limite à ces actions défensives, le 20 novembre. A ce moment-là, l'inquiétude est moins alimentée par la menace d'une action des occupants que par la situation du littoral dont la défense est désorga-

17. SHM TTT 13 51, même compte-rendu.

nisée par le retrait des troupes terrestres. L'amiral Marquis se demande comment il va assurer leur remplacement. « *Tout le dispositif de défense, dont les effectifs étaient faibles, continuait donc à être orienté vers une agression anglo-saxonne venant de la mer* » écrira le contre-amiral Rouyer, adjoint du préfet maritime, dans un rapport rédigé peu après les événements et confirmé par le compte-rendu du capitaine Blouet, chef du 2^e Bureau Marine, en date du 2 décembre suivant¹⁸. Le dispositif de défense de l'arsenal lui-même était orienté contre une attaque des commandos britanniques.

L'ENNEMI DE L'INTÉRIEUR

La deuxième obsession du commandement maritime est le maintien de l'ordre, c'est-à-dire la lutte contre un ennemi de l'intérieur aux contours d'autant plus flous qu'il amalgame, dans une logique sécuritaire classique en régime autoritaire, toutes les catégories qui obsèdent l'imaginaire des hommes au pouvoir. Le Maréchal, le 13 novembre, dans un appel aux officiers, sous-officiers, soldats et marins, a utilisé cette formule qui en dit long : « *Outre la défense du pays, votre mission est simple : maintenir l'ordre plus que jamais indispensable* ».

À l'intérieur du camp, sous l'égide du préfet maritime, se met en place une sorte de condensé de l'Etat Français et d'une Révolution nationale réduite à sa réalité nue. Elle est appuyée par les maigres forces civiles qui soutiennent encore le pouvoir, à commencer par la Légion française des combattants qui croit enfin son heure venue et souhaite des mesures de salut public « *pour organiser l'assainissement indispensable* »¹⁹ et sa branche paramilitaire du SOL qui a appelé le 17 « *à combattre tous les fauteurs de désordre, les gaullistes prêts à vendre l'Empire et les juifs affameurs* »²⁰.

Cet assainissement, c'est précisément ce qu'entend réaliser l'amiral Marquis en profitant des circonstances. Le mal, comme il se doit, vient forcément d'ailleurs, et plutôt de l'étranger. Les ordres du jour des amiraux ne cessent de dénoncer les « bruits absurdes » répandues par ses « agents »²¹. L'accès de Toulon est donc interdit le 16 à tous ceux qui n'y résident pas, y compris à ceux qui doivent s'y rendre pour des raisons économiques ou admi-

18. SHM TTT 13 51, Rapport Royer du 20 décembre 1942 ; A.D. Var 1 W 98, capitaine Blouet : « Compte-rendu succinct des événements de la nuit et de la matinée du 27 novembre j1942 », élaboré à partir du dépouillement des rapports de ses adjoints. Le capitaine Blouet sera l'un des rares officiers de haut niveau à s'engager dans la Résistance en créant le réseau Edouard.

19. *Le Petit Var*, 24 novembre 1942.

20. *Idem*, 17 novembre 1942.

21. Ordre du jour de l'amiral de Laborde du 15 novembre 1942 (185 E.M.I.).

nistratives. De plus, il faut en profiter pour « décongestionner » la ville de ses « éléments indésirables ». Ce sont eux – ça ne peut être qu'eux – les responsables des troubles occasionnés par certains marins dans la basse ville. Le quotidien local, *Le Petit Var*, annonce donc les expulsions ordonnées par le préfet maritime entre le 14 et le 24 novembre. Elles sont à la fois dérisoires et révélatrices de ce que Yves Farge, envoyé de la Résistance à Toulon, appelle, dans une sorte de reportage publié clandestinement, « une dictature imbécile »²². Elles touchent quelques prostituées, un capitaine de frégate en retraite, un ancien sous-officier de l'armée de l'Air et deux résistants notoires de La Garde, membres du mouvement Libération, le pharmacien Raybaud et le fils du député-maire socialiste Zunino.

Lorsque le préfet maritime réunit les responsables civils, le 17 novembre, il réaffirme sa volonté de « juguler la propagande antinationale » et de doubler d'efforts pour appliquer la loi pénale. Il ordonne de « signaler d'extrême urgence les indésirables et les suspects » et de noter avec la plus grande attention l'évolution de l'opinion²³. La cible privilégiée de cette psychose est constituée par les débits de boissons « douteux » « où les marins pouvaient être circonvenus par des propagandes gaullistes et autres ». Leurs propriétaires seront expulsés et même, en cas de faits graves, « ils pourront être fusillés »²⁴. En les menaçant de ces châtements, le préfet maritime a fait savoir aux cafetiers qu'il ne pouvait pas « admettre qu'une 5^e colonne anglo-saxonne vienne essayer de saper en quelques jours l'œuvre que le Maréchal a mis deux ans à réaliser »²⁵.

La répression n'aura pas le temps d'aller au-delà de la fermeture de quelques bars – sept le 18 et un le 24 – que l'on ne peut punir que pour des délits d'une grande banalité (infraction à la législation sur les jours de consommation d'alcool). Quant aux rafles organisées « dans le but d'épurer la ville de Toulon »²⁶, en particulier les 25 et 26 novembre, elles n'aboutissent, comme d'habitude, qu'à contrôler quelques oisifs, pour la plupart toujours de boules et retraités de l'arsenal.

A l'intérieur du camp, le commandement de la Marine est en fait

22. Y. FARGE, *Témoignage Toulon*, Editions de Minuit, 1943 et réédition 1945, p. 24. Y. Farge, engagé dans le mouvement Franc-Tireur, futur commissaire de la République à Lyon, avait été envoyé à Toulon par la Résistance.

23. A.D. Var 3 Z 4 7, Commissaire central des Renseignements généraux, 18 novembre 1942, note de service n° 67.

24. A.D. Var 3 Z 4 6, Directeur de police d'Etat de Toulon, 17 novembre 1942, compte-rendu de la réunion tenue le jour-même à 15 h.

25. A.D. Var 3 Z 4 6, « Communication de M. le préfet maritime aux débitants de la Place de Toulon », 18 novembre 1942 (publié in J.-M. GUILLON, *Le Var... op. cit.*, document 55).

26. A.D. Var 1 W 63, rapport journalier du Directeur de la police d'Etat, 25 novembre 1942.

isolé. Tous les rapports de police l'affirment : depuis le débarquement en Afrique du Nord, beaucoup espèrent que la flotte le rejoindra et n'ont aucune illusion sur le sort de Toulon²⁷. Un tract diffusé en ville par la Résistance le 16 novembre en appelait à la conscience des marins : « *Les nouvelles promesses qui vous ont été faites concernant le camp retranché et la Flotte de Guerre ne seront pas tenues et vos bâtiments seront désarmés avant que vous ne puissiez vous défendre... Votre bonneur de marin, votre ardent patriotisme et votre vaillance vous commandent de préserver ce patrimoine sacré et vous font un devoir d'obéir aux appels qui vous sont lancés en ralliant l'Afrique du Nord, berceau de notre Empire et les Flottes Alliées qui combattent notre ennemi* »²⁸.

REPLACER NOVEMBRE 1942 DANS SES LOGIQUES

Les faux-semblants de novembre 1942 à Toulon, cette prédilection à combattre un assiégeant imaginaire et à nier le siège effectif ne peuvent se comprendre que s'ils sont replacés dans les logiques du régime installé en 1940.

Les mesures prises à partir du 7 novembre – date à laquelle le convoi anglo-saxon, repéré depuis plusieurs jours, se rapproche – correspondent évidemment aux plans élaborés et aux préparatifs envisagés depuis 1940 et remaniés en 1942. Les nombreux exercices réalisés par les marins de Toulon entendent préparer à une attaque par surprise, de nuit, par des commandos débarqués et des groupes parachutés cherchant à attaquer des points sensibles avec un soutien aérien. Le plan de défense du camp retranché adopté le 30 août 1942 qui remanie celui du 1^{er} octobre 1940 est conçu en prévision d'une attaque liant intimement moyens aériens, navals et terrestres. Il prévoit la coopération de « *certaines éléments fauteurs de troubles* » à l'intérieur du camp et l'appui de parachutistes²⁹. En octobre, le préfet maritime a obtenu l'autorisation d'utiliser les chasseurs alpins de Hyères en cas de débarquement entre Le Lavandou et Giens. La surveillance de la côte est alors étendue et l'on envisage le regroupement des moyens DCA sur Toulon et Marseille. Le 3 novembre, une instruction prépare un exercice de nuit qui doit avoir lieu au soir du 9 novembre : il s'agit de faire face à un débarquement en rade de Hyères et à une attaque contre les moyens de

27. Notamment A.D. Var 1 W 21, rapport mensuel des Renseignements généraux, 25 novembre 1942.

28. A.D. Var 3 Z 4 33, tract signé « Les patriotes unis dans la Résistance », trouvé à Saint-Roch, publié in J. GIRAULT, J.-M. GUILLON, R. SCHOR, *Le Var de 1914 à 1944*, Nice, CRDP, 1985, p. 192.

29. SHM TTT 13 50.

défense. Celle-ci, menée par « le parti rouge », doit chercher à pénétrer dans la base de Palyvestre³⁰...

Le plan de défense du camp est remanié le 22 novembre. Ce n'est qu'une adaptation aux circonstances des plans antérieurs : organiser un dispositif permanent de surveillance sur le littoral, « *s'opposer au débarquement ennemi* » assuré l'autoprotection des ouvrages susceptibles d'être attaqués, organiser la surveillance dans le camp « *pour signaler immédiatement au commandement les éléments ennemis qui, au moment de l'attaque, se manifesteraient à l'intérieur du camp* »³¹. Quant à l'autonomie de commandement sur une portion de défense côtière telle qu'elle est proposée par la Marine aux occupants le 11 novembre, elle est à rattacher directement à une volonté que Vichy avait exprimée après l'affaire de Dieppe, en voulant profiter des bonnes dispositions hitlériennes. Le gouvernement avait essayé d'obtenir alors une « fenêtre » sur un portion du littoral atlantique³².

Ces plans et leur adaptation aux circonstances toulonnaises sont la traduction militaire d'un choix politique, celui du régime du Maréchal. La Marine en était l'un des principaux piliers au point de lui fournir de nombreux cadres jusqu'au sommet de l'Etat. Cet engagement sans précédent ne provenait pas seulement d'une situation exceptionnelle, mais aussi d'une adhésion à l'idéologie de la Révolution nationale. Les dramatiques et pitoyables journées de Toulon en sont la résultante. Le refus du réel, si caractéristique des choix du régime, la volonté de mettre entre parenthèses les forces vives du pays, de les replier sur un pré-carré illusoire, ont abouti à Toulon à cette tragi-comédie avant de s'achever en drame, le 27. Ce jour-là, Toulon n'était plus assiégée, elle était occupée sans résistance puisque rien n'avait été envisagé pour cela. Avec la flotte suicidée in extremis, gisait au fond du port le peu de crédibilité conservé par le régime.

Jean-Marie GUILLON

30. SHM TT T 13 50.

31. SHM TT T 13 50, extrait publié in J.-M. GUILLON, *Le Var... op. cit.*, document 54. Les mots soulignés le sont par nous.

32. Robert PAXTON, « La coupure décisive pour Vichy (novembre 1942) », in J.-P. AZEMA et F. BEDARIDA (dir.), *La France des années noires*, Paris, 1993, tome 2, p. 10.